



COMMUNE DE SCHMITTEN

DIRECTION
Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement RIMU Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Conseil communal

F. X. Müllerstrasse 6
Case postale 15
3185 Schritten

Tél. 026 497 57 57
Fax. 026 497 57 47

gemeinde@schritten.ch
www.schritten.ch

Schmitten, le 28 août 2025

Modification du plan directeur cantonal et révision du plan sectoriel « Extraction de matériaux » (SaM) — Droit d'être entendu

Monsieur le Conseiller d'État, Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs

Nous vous remercions de nous donner la possibilité de vous faire part de notre avis sur le sujet susmentionné.

La commune de Schmitten est directement concernée par la zone 2305.02 Ober Zirkels. C'est pourquoi le conseil communal a décidé de prendre position spécifiquement sur cette zone. Lors de la consultation publique de 2024, cette zone avait été classée comme « exploitable en priorité » et a désormais été rétrogradée dans la catégorie des « ressources à préserver ». Après avoir réévalué les intérêts en présence, le conseil communal est finalement arrivé à la conclusion qu'il était justifié de classer le gisement 2305 Ober Zirkels comme « prioritaire pour l'exploitation ». Et ce, pour les raisons suivantes :

Au total, on estime que le canton de Fribourg aura besoin de 21 millions de mètres cubes de gravier au cours des 25 prochaines années. Le volume total des trois secteurs prioritaires pour l'exploitation dans le district de la Singine correspond à un total de 2 290 000 m³. Le district de la Singine ne représente donc qu'un peu plus de 10 % du volume total. Le district de la Sarine présente un excédent important. C'est déjà le cas aujourd'hui et se pose la question de la répartition régionale pour l'approvisionnement et le développement de l'économie locale, en particulier des petites et moyennes entreprises. Le développement économique, en particulier dans la partie inférieure du district de la Singine, dépend également de l'extraction des matières premières. Il ne s'agit pas seulement de l'extraction locale de matières premières pour l'industrie de la construction, mais aussi de la coordination du développement économique, notamment de la promotion de l'économie circulaire. Les principaux arguments en faveur de la région de Düdingen, Schmitten, Wünnewil-Flamatt sont brièvement présentés ci-dessous :

- Le besoin pour l'industrie locale de la construction en général est avéré. Le centre de traitement Kieswerk Kiemy AG à Düdingen sert à transformer le gravier et le sable en béton. Il exploite également une installation de recyclage sur ce site et produit du béton à partir de granulats recyclés. Une nouvelle installation moderne de production de béton est actuellement en cours de construction. Elle sera spécialement conçue pour répondre aux exigences de l'économie circulaire et offrira de nombreuses options en matière de traitement des matériaux recyclés.

Matières premières et liants récents à faible teneur en CO2. À l'avenir, les deux seront nécessaires : du gravier neuf et des granulats recyclés.

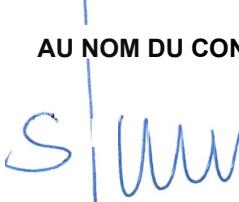
- Dans le secteur d'Ober Zirkels, on a trouvé du gravier et du sable de bonne qualité, qui peuvent être bien traités dans les installations de traitement de la société Kieswerk Kiemy AG.
- Il est économiquement rentable d'extraire ce gravier à cet endroit. Des contrats ont déjà été conclus avec un propriétaire foncier. Les droits d'exploitation sont donc garantis. Il convient de noter que du gravier a déjà été extrait à cet endroit et que des études géologiques confirment la bonne qualité et le volume important du gravier présent sur ce site.
- Dans la partie inférieure du district de la Singine, les réserves de gravier destinées à l'approvisionnement du secteur local de la construction sont très faibles. Il ne reste plus que des quantités résiduelles autorisées dans la commune de Düdingen. Des demandes d'extension ont été déposées. Les autorisations sont aujourd'hui incertaines. Il n'y a plus de gisements de gravier « prioritaires » dans la partie inférieure du district de la Singine, ce qui pose problème.
- Du point de vue des transports et de leurs effets négatifs (nuisances sonores), l'exploitation de gravier à Ober Zirkels est bien située.
- Il ne faut pas s'attendre à ce que des impacts environnementaux importants empêchent l'exploitation à cet endroit. Les impacts sur l'environnement seront évalués dans un rapport d'impact sur l'environnement joint à la demande d'exploitation.

Afin de promouvoir l'économie locale et le secteur de la construction dans la région de la Singine, il est donc justifié, notamment pour des raisons environnementales (voies de transport avantageuses) et pour renforcer la compétitivité du secteur local de la construction, de classer le gisement 2305 d'Ober Zirkels comme « prioritaire pour l'exploitation ».

Au vu des points susmentionnés, le Conseil communal demande que le secteur 2305 Ober Zirkels soit réexaminé et que la zone soit classée comme « prioritairement exploitable ».

Nous vous remercions de votre attention et restons à votre disposition pour toute question. Cordialement

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE SCHMITTEN


Urs Gerner
Gemeindepräsident


Hubert Schaber
président de la
commune


GEMEINDERAT
SCHMITTEN